



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE
LOCALE

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE KANDI
Mairie de Kandi



SYNTHESE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL QUATRIEME GENERATION



Vision

« La commune de Kandi est, en 2028, un pôle de développement agroalimentaire prospère, compétitif et bien gouvernée où la population a accès aux services sociaux de base de qualité dans un environnement sain, pacifique, sécurisé, coopératif et résilient pour un développement durable. »

TABLE DES MATIERES

MOT DU MAIRE	
PRESENTATION DE LA COMMUNE	
APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4.....	
PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT	
VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	
THEORIE DU CHANGEMENT.....	
ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTA- TIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES.....	
PROGRAMMATION	
⇒ Les projets du PDC 4 et leur analyse d'impact ODD	
⇒ Schéma de financement	
STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI- EVALUATION.....	
GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES	

1- MOT DU MAIRE



Le processus d'élaboration du PDC 4^e génération a démarré en novembre 2022. Il s'est déroulé en plusieurs étapes :

- la phase préparatoire ;
- le diagnostic ;
- la vision - les orientations stratégiques et les objectifs ;
- la programmation et
- l'adoption par le conseil communal.

Je saisis l'occasion pour remercier tous les acteurs qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce processus de planification du développement de notre territoire. De façon spécifique, il s'agit :

- * des membres de la coordination départementale sous la présidence effective de la préfecture notamment le Directeur Départementale du Développement, les autres Directions départementales et les cadres de l'APIDA ;
- * des membres du conseil communal, des conseils d'arrondissement et des conseils de village ou quartier de ville pour leur engagement et leur disponibilité ;
- * des membres du conseil communal, des conseils d'arrondissement et des conseils de village ou quartier de ville pour leur engagement et leur disponibilité ;
- * des membres du comité de pilotage pour leur engagement et leur disponibilité ;
- * des cadres et agents des services communaux et des services déconcentrés de l'Etat pour leur disponibilité ;
- des membres des organisations de la société civile pour leur disponibilité et leur contribution ;
- * des personnes ressources de la commune, et
- * l'équipe des consultants recrutés par APIDA pour la facilitation du processus et leur contribution ainsi que ceux mis à disposition par les partenaires.

L'étape suivante, c'est-à-dire le prochain défi de la commune, est de concrétiser les projets inscrits dans notre PDC. Pour cela, la commune doit mobiliser ensemble avec les partenaires la somme de cinquante-neuf milliard sept cent soixante-dix-sept millions deux cent soixante et un mille trois cent cinquante-neuf francs (59 777 261 359) Francs CFA.

Chaque citoyenne et citoyen doit s'acquitter de ses impôts et taxes et s'impliquer davantage avec conviction dans la gestion de notre commune.

Le Maire,

Zinatou AL LAZI OSSEINI SAKA

2- PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de Kandi est localisée entre 10° 54' 00'' et 11° 39' 00'' de latitude nord et entre 2° 36' 45'' et 3°15'45''de longitude est entourée des communes de Malanville, Karimama, au nord, Gogounou au sud, Ségbana à l'est, et Banikoara à l'ouest (figure 2). Elle appartient à la zone agro-écologique du bassin cotonnier et s'étend sur une superficie de 3421 km², soit environ 13 % du département de l'Alibori. Son territoire abrite 821 km² d'aires protégées qui réduisent sa superficie nette à aménager à 2600 km². Sa position centrale dans le département de l'Alibori, est renforcée par le carrefour des axes routiers Cotonou-Parakou Kandi-Malanville-Gaya.

Administrativement, la commune de Kandi est subdivisée en dix (10) arrondissements (trois urbains et sept ruraux) et 82 villages et quartiers de ville. Elle est politiquement administrée par un conseil communal élu de 29 conseillers communaux avec à sa tête un Maire désigné par la formation politique majoritaire après les élections communales assisté de deux adjoints. Il compte en son sein quatre commissions permanentes et se réunit obligatoirement quatre fois par an en session ordinaire (janvier, avril, juillet et octobre) et en session extraordinaire autant de fois que de possible conformément à la loi. La commune est administrativement dirigée par un secrétariat exécutif dirigé par un secrétaire exécutif et ses collaborateurs. Cette équipe constitue le bras opérationnel de la mairie.

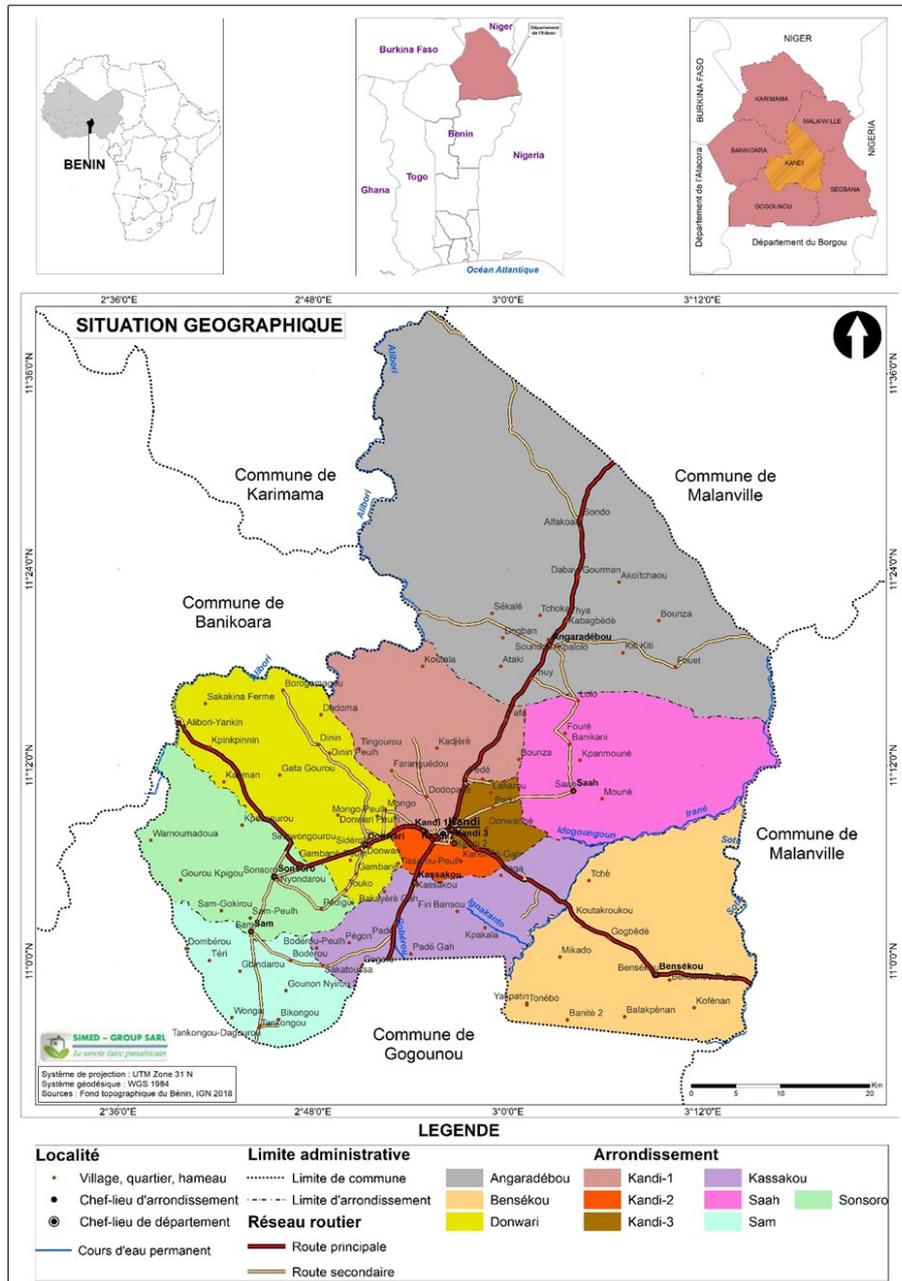


Figure 1 : Situation géographique et administrative de la commune de Kandi

3- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ELABORATION DU PDC 4

L'approche mixte a été adoptée pour l'élaboration du PDC-4 de la commune c'est-à-dire une combinaison de l'expertise interne, des acteurs communaux constitués en comité technique d'élaboration du PDC-4 en première ligne, avec une expertise externe variée ; le tout encadré par une coordination départementale composée de la Préfecture de Kandi, de la Direction Départementale de Développement de l'Alibori et de l'Association pour la Promotion de l'inter-communalité dans le Département de l'Alibori (APIDA).

Si le processus a été conduit de bout en bout par les cadres communaux, les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des apports d'experts externes menés par un cabinet recruté par l'APIDA sur financement du programme AGORA de la Coopération Suisse et qui avait pour mission essentielle de veiller sur la forme des livrables et aussi d'aider à rechercher certaines informations et données qui n'étaient pas à proximité des acteurs communaux. Des consultants indépendants ont été mis à disposition par des projets et programmes pour renforcer l'équipe communale d'élaboration du PDC-4 pour la prise en compte des thématiques tels que les Changements Climatiques, la Gestion Durable des Terres, les Droits des filles et le Genre. Parmi ces projets et programmes ou institutions on peut citer : le Centre national de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion concertée du Complexe transfrontalier WAP (Adapt-WAP), la GIZ à travers le projet ProSilience, DEDRAS-ONG à travers son projet Fille, Santé et Sexualité financé par ERIKS une Fondation Suédoise.

Les membres du comité technique communal d'élaboration du PDC-4 ont bénéficié des renforcements des capacités en lien avec chaque thématique appuyé par les différents partenaires ; ce qui leur a permis d'être outillés techniquement pour la prise en compte des diverses thématiques dans le PDC-4 de la commune approuvé et validé par les instances nationales.

Des directions techniques du Ministère du Développement telles que la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs du Développement Durable (DGCS-

-ODD) ont également apporté des appuis directes aux membres du comité technique communale pour l'assurance qualité de la forme et du contenu du PDC mais aussi, plus spécifiquement, dans des aspects pointus comme la dividende démographique, l'arrimage du PDC-4 avec les orientations nationales en générale et des ODD en particulier.

En somme, la démarche méthodologique adoptée est basée sur les recommandations du guide de la démarche d'élaboration, de structuration et de contenu des Plans de Développement Communaux réalisé en octobre 2022, par le Ministère du Développement. Il a été question d'une approche participative et inclusive avec l'implication des acteurs à différents niveaux : les populations à la base, les services déconcentrés des ministères sectoriels, les directions centrales de l'Etat, la Préfecture de Kandi, l'APIIDA, les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ; avec la prise en compte des thématiques transversales telles que : les changements climatiques, le genre, la transformation digitale, l'emploi des jeunes, le dividende démographique, la sécurité, la gestion durable des terres et l'agroécologie.

Le concours et le regard des uns et des autres sur le processus ont permis l'élaboration de ce document qui a suivi rigoureusement les phases et étapes ci-dessous :

- ◆ Phase préparatoire avec la prise de décision du Conseil Communal, la mise en place du dispositif institutionnel et du comité de pilotage ;
- ◆ Phase diagnostique qui a commencé dès l'évaluation du PDC-3 et qui comprend la revue documentaire, la collecte de données (niveau mairie, niveau des SDE, par la faveur des ateliers d'arrondissements, Etc.) et sanctionnée par le rapport diagnostic ;
- ◆ Phase de définition de la vision et des orientations stratégiques et de la théorie de changement ;
- ◆ Phase de programmation ;
- ◆ Rédaction du document finale du PDC-4 ;
- ◆ Phase de validation/approbation :
 - Adoption par le conseil communal ;
 - Approbation par le Ministère.
- ◆ Phase de popularisation.

4- PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

Kandi est une commune agropastorale dont la population est passée de 95 206 habitants (2002) à 179 290 habitants (2013) dont 50,36 % de femmes et une projection estimée en 2023 à 237.792 dont 118.183 femmes. Avec une densité moyenne de 52 habitants au km², la commune de Kandi fait partie des cinq premières Communes du Bénin à croissance démographiques soutenue (ISF :5,2 RGPH4). Les jeunes âgés de moins de 15 ans constituent 52,80 % de la population. Le taux urbain de la population est de 38,30 % contre 61,70 % pour le rural avec un taux d'accroissement intercensitaire de 5,76%, le plus élevé du département de l'Alibori. L'indice de pauvreté multidimensionnelle est **65,1%** et un taux de malnutrition de 1,34%. De plus seulement **une très faible proportion** de femmes dirigent les ménages agricoles au regard du nombre important de femmes que compte la commune. Au niveau de l'éducation, les filles abandonnent très tôt l'école (selon RGPH4 l'indice net de parité de genre pour la scolarisation au primaire est **100,9%** contre **77,3%** au secondaire). L'Etat intervient à travers de nombreux projets/programmes pour l'amélioration de ces indicateurs, de même que les organisations de la société civile et les autorités communales. Ces interventions visent à maintenir les filles à l'école, l'autonomisation des femmes, l'amélioration de l'état nutritionnel des mères et des enfants, le renforcement des droits sexuels et reproductifs, la réduction des violences basées sur le genre, le renforcement de la résilience de la population aux effets des changements climatiques, l'accès à tous aux services sociaux de bases.

En effet, Kandi dispose de nombreuses potentialités touristiques, naturelles, agricoles notamment des superficies cultivables, des basfonds, des actifs agricoles, des cours d'eau non exploitées et qui freinent le développement de l'économie locale. La commune est marquée ces dernières années par la percée de cultures vivrières et la prédominance de coton, culture consommatrice de terres, occasionnant la déforestation, la mauvaise gestion des terres cultivables, l'occupation des couloirs de passage. Depuis 2023, avec le FADEC Agriculture, la commune de Kandi a accordé une place importante au balisage et la sécurisation des couloirs de passage des animaux, l'aménagement des aires de vaccination. Cependant, l'insuffisance des aires de pâturages, aires de vaccination et des abreuvoirs, l'occupation du peu de couloirs de passage existants par les agriculteurs et les effets des changements climatiques engendrent des conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs.

De plus en plus, on observe à Kandi, l'érosion du sol, une dégradation accrue des pistes rurales et une insuffisance d'ouvrages de franchissement adéquats. Ce qui rend difficile l'accès d'un arrondissement à un autre et par suite freine les échanges commerciaux d'un arrondissement à un autre et par suite freine les échanges commerciaux d'un arrondissement à un autre. Chaque année, la commune enregistre de nombreux sinistrés liés aux vents violents et à l'inondation. Beaucoup de villages sont séparés des centres urbains de la commune lors des inondations. Il faut noter par endroits les centres de santé et salles de classes sont décoiffées.

Par ailleurs, la commune a enregistré ces dernières années des cas d'insécurité dûs au terrorisme dans les communes voisines et les pays frontaliers au nord du Bénin. Les jeunes sans-emplois constituent des proies faciles aux groupes de personnes à main armée non identifiées.

La commune agropastorale de Kandi 2^{ème} commune productrice de coton du Bénin est aujourd'hui confrontée à de nombreuses difficultés qui dégradent les conditions de sa population malgré de nombreuses interventions de l'Etat et des partenaires ainsi que celles des efforts personnels de la commune pour le bien-être de la population. Il s'agit entre autres de de la précarité des infrastructures sanitaires et de la vétusté des équipements sanitaires. Au nombre de ces difficultés s'ajoutent l'insuffisance de modules de classes, de mobiliers dans les écoles ; la dégradation des pistes rurales ; l'état défectueux de certains ouvrages de franchissement ; l'érosion du sol , l'infertilité des terres agricoles ; la faible autonomisation des femmes, difficultés d'accès à certains arrondissements à cause de l'état de la voie renforçant ainsi l'insécurité, faible développement des activités génératrices de revenu; L'inexistence d'un marché central respectant les normes ; le nombre grandissant des jeunes sans emploi ; les effets des changements climatiques; le faible éclairage public ;le faible accès à l'énergie ; faible accès à l'eau potable ; le maintien des filles à l'école ; l'insécurité grandissante, une faible prise en charge des personnes vulnérables etc.

Aussi, la commune ne dispose pas d'une stratégie optimale de mobilisation des ressources et de partenariats en matière de coopération décentralisée.

Ce qui renforce sa faible capacité à financer son développement et à promouvoir le bien-être social.

Le profil jeune de la population de Kandi et les projections démographiques révèlent comme défis à relever :

la gestion du territoire communal, l'employabilité des jeunes, le renforcement du système sanitaire, l'état nutritionnel des mères et des enfants, le renforcement de la résilience de la population faces aux effets des changements climatiques, l'accès aux services sociaux de base ; la sécurité de la population, la promotion de l'économie locale, la promotion du genre ; le développement des infrastructures agropastorales.

Suffit-il de maîtriser les ressources propres de la commune, d'en assurer une collecte sécurisée, d'en faire une gestion participative et efficiente, de mettre en place les outils et cadres adéquats en satisfaisant les besoins réels d'une population résiliente aux effets des changements climatiques et à l'insécurité pour garantir le développement de la commune de Kandi ?

5- VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Cadre stratégique

VISION	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES/OBJECTIFS GENERAUX	AXES D'INTERVENTION	PROGRAMMES
La commune de Kandi est, en 2028, un pôle de développement agroalimentaire prospère, compétitif et bien gouvernée, où la population a accès aux services sociaux de base de qualité dans un environnement sain, pacifique, sécurisé, coopératif et résilient pour un développement durable	Promotion de l'économie locale	Promouvoir une économie locale durable	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une production et d'une transformation agricole durable • Renforcement des infrastructures économiques et marchandes • Renforcement des infrastructures de transport rural • Promotion des filières pastorales et halieutiques • Promotion d'une économie décentralisée et des potentialités touristiques culturelles et artisanales 	Promotion d'une économie locale durable
	Renforcement de l'aménagement du territoire communal, de la mobilité et protection des ressources naturelles	Renforcer l'aménagement du territoire communal, la mobilité et la protection des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement de la gouvernance foncière ○ Renforcement de l'aménagement et de l'assainissement du territoire communal ○ Amélioration de la mobilité urbaine ○ Renforcement de la protection des ressources naturelles ○ Renforcement de la résilience des communautés face aux effets des changements climatiques 	Renforcement de l'aménagement du territoire communal, de la mobilité et protection des ressources naturelles
	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de l'employabilité des jeunes	Améliorer l'accès aux services sociaux de base et à l'employabilité des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de l'accès aux services de santé de qualité ➤ Amélioration de l'accès à l'éducation de qualité ➤ Amélioration de l'accès à l'énergie ➤ Amélioration de l'accès à l'eau potable ➤ Amélioration de la protection sociale ➤ Développement des activités sportives, culturelles et ludiques 	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de l'employabilité des jeunes
	Renforcement de la gouvernance locale et la résilience des communautés locales face aux menaces sécuritaires	Renforcer la gouvernance locale et la résilience des communautés locales face aux menaces sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration de la gouvernance administrative ➤ Renforcement de la gouvernance sécuritaire et de la cohésion sociale ➤ Renforcement des relations de partenariat et de coopération 	Renforcement de la gouvernance locale et la résilience des communautés locales face aux menaces sécuritaires

6- THEORIE DU CHANGEMENT

Théorie de changement

La théorie de changement de la commune a été élaborée sur la base des résultats du diagnostic et les orientations stratégiques

Raison d'être de l'intervention : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune sans distinction d'âge et de sexe, à travers une bonne planification.

Cible de l'intervention

Cible à court terme : la gouvernance locale est améliorée

Cible à moyen terme : l'accès aux services sociaux de base est renforcé et l'économie locale est promue dans la paix

Cible à long terme : les conditions de vie des populations sont améliorées

Objectifs de l'intervention

Objectif 1 : Améliorer la gouvernance locale

Objectif 2 : Renforcer l'accès aux services sociaux de base et promouvoir l'économie locale dans la paix

Objectif 3 : Améliorer les conditions de vie des populations

Ressourcés	Composantes	Extrants	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Effets à long terme	Impacts
Ressources organisationnelles de la mairie Ressources financières Ressources matérielles Partenaires techniques et financiers	4 programmes, 20 projets	Résultats liés à l'amélioration de la gouvernance locale Résultats liés à la promotion de l'économie locale Résultats liés à l'accès et à l'offre des services sociaux à la base foncier, de l'habitat et de l'urbanisme	La gouvernance locale et économique s'est améliorée Les cadres techniques et organisationnels de la mairie s'est renforcé La gouvernance locale est participative	L'économie locale est promue modernisée L'administration communale est améliorée Le développement urbain de la commune est renforcé L'accès aux services sociaux de base offert est amélioré	Les conditions de vie des populations sont améliorées	Les revenus de populations et de la mairie ont connu une croissance par rapport à 2022
Nature de l'intervention	Cible	Les consommateurs, commerçants, artisans, transporteurs et producteurs, l'administration communale, les usagers des services communaux et les services décentralisés de l'Etat	Les jeunes entrepreneurs, l'administration communale, les usagers des services communaux et les services décentralisés de l'Etat	Toute la population		
Mise en œuvre du PDC 4	Périodes de mesure des effets/impacts	2024	2025	2026		
Facteurs externes ou hypothèses	Disponibilité des ressources, volonté politique, participation citoyenne, appropriation de la réforme du CAT, mobilisation effective des ressources, respect des accords, maîtrise de la situation sécuritaire, effectivité des transferts de l'Etat ainsi que son accroissement, résilience accrue aux effets des changements climatiques					

La raison fondamentale qui sous-tend l'élaboration de ce PDC4 est la nécessité d'améliorer les conditions de vie des populations à travers une planification efficace du développement. Pour y arriver, la commune devra nécessairement améliorer la gouvernance locale, renforcer les services sociaux de base, promouvoir l'économie locale.

La commune doit d'abord s'appuyer sur ses ressources humaines qui constituent une main-d'œuvre importante et disponible, ses ressources organisationnelles à travers le management mis en place au niveau de la mairie, ensuite ses ressources matérielles, financières et techniques issues de sa capacité de mobilisation. Ces ressources, une fois bien mises en œuvre à travers les programmes et projets produiront à long terme l'amélioration des conditions de vie des populations avec des impacts significatifs sur les revenus et la croissance économique de la commune par rapport aux années antérieures. Les principales cibles de cette intervention sont les populations en général, en particulier les jeunes, les agriculteurs, les commerçants, les artisans. Cependant plusieurs facteurs ou conditions préalables (Hypothèses) sont indispensables pour la concrétisation de la vision. Il s'agit entre autres de : la volonté politique, l'adhésion de la population et du conseil communal, la mobilisation effective des ressources, le respect des accords de partenariat, le transfert effectif des fonds par l'Etat.

7- ARRIMAGE DES PROGRAMMES DU PDC 4 AVEC LES ORIENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES PDC4	ODD	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PND	PILIER DU PAG2	AXES STRATEGIQUES DU PAG2	ORIENTATIONS STRATEGIQUES BENIN ALAFIA 2025
Développement de l'agropastoralisme et de l'économie locale	<p>ODD1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD11 : Créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables</p> <p>ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> <p>ODD3 : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges</p>	<p>Objectif Stratégique 2 : Accroître durablement la compétitivité de l'économie béninoise</p>	<p>Pilier2 : Poursuivre la transformation Structurelle de l'économie</p>	<p>Axe stratégique 3 Renforcement du cadre macroéconomique et Maintien de la stabilité</p> <p>Axe stratégique 4 Accélération de la croissance économique</p>	<p>Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécurisé</p>
Renforcement de l'aménagement urbain, des transports et la protection des ressources naturelles	<p>ODD11 : Créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables</p> <p>ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p>Objectif Stratégique 3 : Assurer la gestion durable du cadre de vie de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement</p>	<p>Pilier2 : Poursuivre la transformation Structurelle de l'économie</p>	<p>Axe stratégique 4 Accélération de la croissance économique</p> <p>Axe stratégique 7 : Développement équilibré et durable de l'espace national</p>	<p>Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement</p>
Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de l'employabilité des jeunes	<p>ODD3 : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges</p>	<p>Objectif Stratégique 1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif</p>	<p>PILIER 3 : Accroître durablement le bien-être social des populations</p>	<p>Axe stratégique 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection sociale.</p> <p>Axe stratégique 5 :</p>	<p>Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie.</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES PDC4	ODD	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PND	PILIERS DU PAG2	AXES STRATEGIQUES DU PAG2	ORIENTATION STRATEGIQUES BENIN ALAFIA 2025
	<p>ODD4 : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie</p> <p>ODD6 : garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable</p> <p>ODD7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable</p>			<p>Promotion d'une éducation de qualité et l'Enseignement de la Formation Technique et Professionnelle</p>	
<p>Renforcement de la gouvernance locale et la résilience des communautés locales</p>	<p>ODD16 : promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</p>	<p>Objectif Stratégique 4 : Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance</p>	<p>PILIER 1 : Renforcer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance</p>	<p>Axe stratégique 1 : Renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit Axe stratégique 2 : Consolidation de la gouvernance</p>	<p>Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance</p>

Schéma de financement du PDC

PROGRAMMES	TOTAL (FCFA)	ANNEES				
		2024	2025	2026	2027	2028
Programme 1	6 252 456 998	1 308 158 237	1 917 575 761	1 266 241 000	881 241 000	879 241 000
Programme 2	33 851 335 020	8 229 215 084	6 914 360 128	5 022 710 532	13 384 549 276	300 500 000
Programme 3	5 046 963 453	1 085 858 158	1 397 605 295	1 218 000 000	825 500 000	520 000 000
Programme 4	14 626 505 888	12 660 614 145	841 730 581	509 230 581	493 530 581	121 400 000

SOURCES DE FINANCEMENT						
PROGRAMMES	FONDS PROPRES (FCFA)	FADEC AFFECTE (FCFA)	FADEC NON AFFECTE (FCFA)	BUDGET NATIONAL (FCFA)	FONDS COOPERATION DECENTRALISEE (FCFA)	FONDS PTF (FCFA)
Programme 1	621 000 000	1 364 920 998	2 075 536 000	50 000 000	0	2 141 000 000
Programme 2	718 000 000	8 600 252 139	339 030 000	24 194 052 881	0	0
Programme 3	681 500 000	723 334 713	3 434 128 740	90 000 000	100 000 000	18 000 000
Programme 4	388 900 000	1 09 522 324	1 713 700 000	12 414 383 564	0	0

9- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE, MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

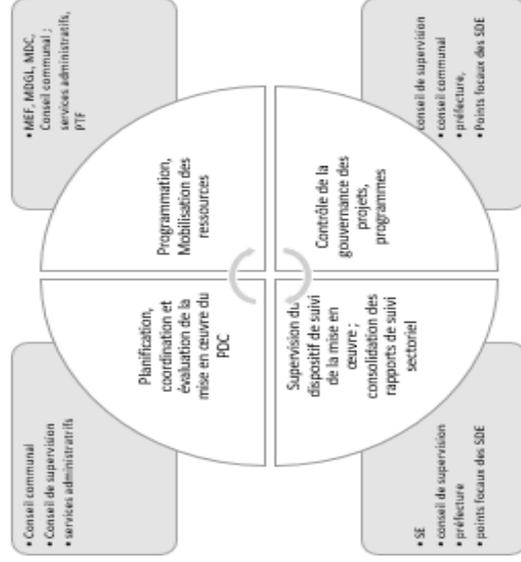
La seule compétence du maire ne suffit pas pour organiser et suivre la mise en œuvre du PDC4. Le maire a donc besoin d'appuis. Ce qui justifie alors la proposition du dispositif institutionnel.

Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC4

Organes	Membres	Missions
Conseil communal (CC)	L'ensemble des conseillers communaux	Maitrise d'ouvrage du PDC, il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation
Conseil d'orientation et de supervision	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maire ; - Le SE ; - Les présidents de commissions permanentes ; - Le DDD - SGD/Préfecture - DE/APIDA 	<p>Le conseil de supervision est la plus haute instance du dispositif. Il est chargé de donner les grandes orientations pour le suivi, la mise en œuvre et la coordination des actions du PDC. Il est l'instance de dialogue politique entre chaque sous-secteur et les différents Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur. Le SE joue un rôle de rapporteur de cette instance. A ce titre, il prépare en collaboration avec les membres du conseil les sessions et tient le secrétariat.</p> <p>Le conseil se réunit une fois l'an avant les sessions budgétaires</p> <p>Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir et faire valider le plan de Travail annuel ; - donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ; - élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ; - définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ; - organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités et projets ; - produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets ; - faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.
Cellule technique de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - SE (Président) - DDLP (Rapporteur) - DAAF - PRMP - C/SPAT - C/SFSP/DDD - DST 	<p>Les points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PIT dans la commune. De façon spécifique ils sont chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'élaboration du Plan de travail/actions au sein de leur service et de veiller à sa mise en œuvre ; • de centraliser les TDR et d'assurer leur cohérence avec le Budget et le PTA au sein de leur service ; d'élaborer les plans trimestriels au niveau de leur service conformément au PTA validé et transmis à la cellule/service de suivi ; • d'élaborer le rapport d'autoévaluation de leur service ;
Les points focaux	Cadres des SDE identifiés et nommés par arrêté communal	

Organes	Membres	Missions
		<ul style="list-style-type: none"> de suivre l'exécution des activités inscrites dans le PTA pour le compte de leur service ; de participer aux revues annuelles de l'intervention des PTF, de la validation des PTA et du rapport de performance.

Schéma illustratif du dispositif institutionnel de mise en œuvre du et de suivi évaluation du PDC4 de Kandi



Source : Comité technique d'élaboration du PDC4 de Kandi, 2024

◆ **Mécanisme du suivi et d'évaluation**

Le suivi et l'évaluation du PDC doivent se faire périodiquement et doivent se baser sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales. Il doit également intégrer le suivi des thématiques transversales (Changements climatiques, Genre...).

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PDC4 de la commune de Kandi nécessitera :

- Un cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre ;
- Un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Plan ;
- Un mécanisme d'évaluation de la performance.

◆ **Cadre institutionnel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre**

Le système de suivi-évaluation est assuré par une cellule suivi-évaluation constituée de la Secrétaire exécutive, du Directeur du développement local et de la planification et des cadres compétents nommés par arrêté communal. Ils ont pour rôle :

- * Assurer le secrétariat technique du suivi du PDC 4 en collaboration avec les points focaux,
- * Organiser les revues annuelles d'intervention des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans les sous-secteurs,
- * L'élaboration des PAI, des PTA
- * Faire le suivi des recommandations des revues conjointes.
- * Rendre compte au comité de pilotage et mettre à sa disposition toutes les informations nécessaires.

◆ **Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PDC 4**

Le suivi de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions suivantes :

- Exécution des actions inscrites au PDC ;
- Collecte et analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du PDC
- Exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux.

Ce système de suivi permet d'assurer la qualité des services offerts à la population et l'efficacité dans la gestion des affaires communales.

Le suivi devra faire apparaître :

- * Un corps d'indicateurs de résultats correspondant à chaque objectif spécifique. Ils servent au suivi par programme et par axe d'intervention ;
- * Un corps d'indicateurs caractérisant la performance globale des structures partenaires ;
- * Un corps d'indicateurs d'impact et d'effet portant sur l'objectif global et les objectifs convergents du secteur. Ils servent au suivi du PDC.

◆ **Mécanisme de collecte d'informations**

Pour la collecte d'informations, deux méthodes seront utilisées. Elles permettront d'alimenter la base de données en termes de mécanisme de suivi-évaluation. Elles se rapportent l'une à la collecte des données de suivi d'exécution et de résultats, et l'autre à la collecte des données de suivi d'impacts.

◆ **Collecte des données de suivi d'exécution et de résultats**

Le suivi d'exécution des activités se basera sur le cadre de programmation annuelle par sous-secteur (Plan d'Action Annuel) et l'évaluation de ces programmations. Pour les services communaux, ils doivent en collaboration avec les services déconcentrés envisager la mise en place d'un dispositif simplifié de collecte, d'analyse et de gestion des données statistiques sectorielles sur la commune. Cette base de données permettra la centralisation des données et son actualisation facilitera la mise à disposition en temps réels des données sur les indicateurs de résultats afin de mieux suivre l'évolution du PDC

- Le mécanisme de collecte sera basé essentiellement sur les rapports d'activités périodiques des services et unités de gestion des projets. Ces rapports périodiques devront faire au minimum le point sur le bilan technique, le bilan financier, le bilan de mise en œuvre du plan d'actions (semestriel, annuel ou quinquennal), le tableau de bord synthétique sur le niveau de réalisation des indicateurs de résultats et de performance, les difficultés rencontrées et les recommandations et suggestions éventuelles.
- Les différents rapports consolidés des directions/unités de gestion des projets serviront de base à la cellule de suivi-évaluation pour élaborer les rapports périodiques de suivi-évaluation à soumettre au conseil de supervision du PDC assortis des analyses et observations pour les orientations et décisions du conseil.

◆ **Collecte des données d'impact**

Ces données sont obtenues sur la base des études d'impacts, des enquêtes, des diagnostics, des sondages et par l'exploitation de la documentation produite par les sources spécialisées dans la capitalisation des données socio-économiques.

❖ *Evaluation de la performance des interventions*

Ces données concernent entre autres l'exécution physique et financière de toutes les actions entreprises, l'évolution de l'effectif du personnel en vue d'une programmation objective afin de mesurer la performance des interventions au regard des objectifs spécifiques et axes stratégiques. Elle permet donc d'apprécier les effets, les impacts des actions communales mises en œuvre, sur les populations.

❖ *Renforcement des capacités et appui institutionnel*

La mise en œuvre effective des actions prévues et le suivi-évaluation des actions du développement de la commune nécessitent la mise en place d'un programme de renforcement des capacités pour tous les acteurs.

Pour un meilleur suivi-évaluation du PDC, un accent particulier sera mis sur l'informatisation de toutes les activités de la commune de Kandi, l'instauration d'un manuel de procédure de gestion (administrative, financière et de suivi-évaluation). Pour cela, un programme d'appui institutionnel sera élaboré et prendra en compte :

- Le financement du plan de formation élaboré ;
- Le renforcement en matériels de tous les acteurs du dispositif de suivi évaluation ;
- Le renforcement de la mobilisation des ressources financières.

10- GESTION DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCES

Dans la mise en œuvre du Plan de Développement Communal quatrième génération de la commune de Kandi, il est à envisager un certain nombre de risques probables pour lesquels des mesures de mitigation et d'atténuation sont prévues. (Cf le tableau ci-dessous).

Tableau : Analyse des risques liés à la mise en œuvre du PDC4

Risques identifiés	Probabilité de se produire	Mesure de mitigation/atténuation
Aléas climatiques	Fort	Continuation de l'adoption des mesures de gestion durable des terres Adoption des mesures d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs
Faible consommation des crédits FADEC/FIC	Fort	Anticipation et proactivité des cadres techniques
Faible adhésion des populations locales dans la mise en œuvre des activités programmées ;	Fort	Sensibiliser les populations locales à prendre part à toutes les actions programmées dans la commune.
Lourdeur administrative dans la mise en œuvre de certains projets	Insuffisance des cadres de conceptions et d'exécution des activités	Elaboration de plans de gestion prévisionnel des emplois et compétence ; Formation du personnel sur les tâches principales ; Organiser des plaidoyers pour le recrutement des cadres dans l'administration communal ; promotion du partenariat public privé.
Mobilisation tardive du financement ;	Fort (l'incivisme fiscal aggravé par le problème d'insécurité grandissante)	Renforcement des systèmes de recouvrement, la sensibilisation des contribuables pour le paiement des taxes et impôts, renforcement de la gouvernance local et transparence financière.
Conflits domaniaux liés au refus de certains propriétaires terriens de céder le foncier pour le patrimoine de la commune ;	Moyen	Redynamiser le mécanisme de médiation et de règlement à l'amiable des conflits domaniaux ; Encouragement de la participation citoyen
Querelles intestines liées à la politisation ;	Faible	Gestion pacifique des éventuelles crises. Maintien du dialogue et des réformes politique
Mauvaise organisation des acteurs des filières agricoles de la commune ;	Moyen	Création et renforcement des organisations de producteurs. Mise en place de dispositif de dialogue. Formation et sensibilisation des acteurs agricole
Destruction des cultures dans les champs par les animaux transhumants ;	Moyen	Délimitation et sécurisation des zones de cultures et de pâturage, renforcement de la réglementation locale et application des lois, renforcement de la sensibilisation et de la formation des éleveurs
Survenue d'éventuelle autre épidémie ou pandémie.	Faible	Renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte précoce, campagne de sensibilisation et de prévention pour le grand public

▪ Source : commune technique d'élaboration du PDC4 de Kandi, 2023

◆ **Les conditions de succès du PDC4**

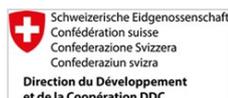
Les conditions nécessaires pour la réussite de ce Plan se résument comme suit :

- * Le respect des principes de bonne gouvernance
- * La bonne collaboration entre les acteurs politiques et techniques
- * L'amélioration du cadre institutionnel actuel et la mise en œuvre effective des réformes de la décentralisation ;
- * La mise en place de mesures incitatives afin d'attirer les opérateurs économiques de la commune à accompagner les jeunes porteurs de projets ;
- * L'absence de catastrophes naturelles majeures, d'épidémie ou de pandémie comme celle liée à la COVID-19 ;
- * Les subventions des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des projets ;
- * Le transfert effectif à bonne date des fonds FADeC ;
- * La bonne collaboration entre les SDE et les différents services de la mairie,
- * La synergie des interventions entre les structures déconcentrées de l'Etat, les services de la mairie les PTF dans l'exécution des projets ou programmes de développement de la commune

L'harmonie et la synergie d'action entre les organes politique et technique de la commune dans la mise en œuvre du PDC4.

Nos remerciements à :

- ⇒ la Préfecture de Kandi ;
- ⇒ la Direction Départementale de Développement de l'Alibori ;
- ⇒ l'Association pour la Promotion de l'intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) ;
- ⇒ la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Coopération Suisse ;
- ⇒ le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ;
- ⇒ la GIZ/ProSilience ;
- ⇒ l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF) ;
- ⇒ le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ;
- ⇒ DEDRAS ONG et la Fondation ERIKS ;
- ⇒ le Ministère du Développement et ses directions techniques : la DGPD et la DGCS-ODD ;
- ⇒ tous les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes financés et ayant apportés un concours au cours du processus.



**Réalisé par APIDA grâce au financement de la Coopération Suisse
à travers le programme AGORA**

